

COMMUNE D'ATHEE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017 - A 19 HEURES 00

Le Conseil Municipal de la commune d'Athée, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie

Présents : Serge PERRON, Olivier LANCHON, Jean-Claude GUEDENET, Guy ESMONIN, Marlène MALATY, Philippe CERF, Sabine PASZKO, Philippe BOYER, Gisèle BODOIGNET, Pascal HUMBLLOT, Nadine FORNARA, Olivier LANCHON, Patrick DA ROCHA, Gilles VINCENT, David FAU

A été nommée secrétaire : Gisèle BODOIGNET

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25/04/2017

Le compte-rendu a été approuvé à la majorité des membres présents à cette réunion (David FAU absent).

2. Attribution des subventions 2017 aux associations

Le maire fait part des sollicitations émises par diverses associations souhaitant bénéficier de subventions communales.

Après en avoir délibéré et à la majorité, 10 voix pour, 4 abstentions, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

Ecole maternelle « OCCE »	1 200.00 €
Donneurs de Sang Canton Auxonne	100.00 €
Les Marchands de Rêves	450.00 €
Le Souvenir Français	80.00 €
Les P'tiots des 3 Préaux	150.00 €
ATTEGIA	350.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	450.00 €
CPI Sapeurs-Pompiers	420.00 €

(Cette dépense est inscrite au BP 2017 – article 6574 chapitre 65)

3. Eclairage public : coupure nocturne

Le maire sur proposition de membres du conseil expose la possibilité de mettre en place un régime de coupure nocturne de l'éclairage public en début d'année 2018.

Cette coupure serait effective de 23h00 à 5h00 du matin, réglée par des horloges disposées dans les boîtiers de secteurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **DE FAIRE** procéder à l'opération de coupure nocturne de l'éclairage public par les services du SICECO dans les horaires qui lui seront demandés,
- **CHARGE** le maire de demander l'étude préliminaire, avec l'alternative d'un éclairage par LED, à la suite, de commander les travaux et de signer tous documents afférents à cette opération.

4. Déclassement de l'ancienne mairie « 1 rue de la Mairie » et ses annexes

Le maire expose au conseil municipal les raisons de la désaffectation des locaux de l'ancienne mairie et de ses dépendances, sises 1 rue de la Mairie à ATHÉE.

Il propose que cette désaffectation soit concomitante au déclassement de ces bâtiments communaux, procédure nécessaire pour faire sortir ces biens du domaine public.

Les biens déclassés restent propriétés de la commune, font parti du domaine privé communal devenant ainsi aliénables et prescriptibles, ce qui permettrait de les présenter à la cession par vente, avec leur terrain d'assiette sur estimation de professionnels de l'immobilier

Le conseil municipal après avoir entendu les arguments du maire et en avoir délibéré,

DECIDE, A L'UNANIMITE

- **DE PRONONCER** la désaffectation des bâtiments sis au « 1 rue de la Mairie » (ancienne mairie, grange, dépendances)
- **DE PRONONCER** dans le même temps le déclassement de ces bâtiments, de les sortir des biens publics pour les destiner aux biens privés de la commune
- **CHARGE** le maire de faire estimer les biens et de signer tous documents nécessaires à cette opération.

5. Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité (Joël PRIN)

Le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- **De demander** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- **D'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- **Que cette indemnité** sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Joël PRIN pour la période du 17 février 2017 au 30 juin 2017

Fait et délibéré, à l'unanimité.

6. Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité (Sylvie PERNET)

Le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- **de DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- **d'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- **que cette indemnité** sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jacques LEPROVOST à compter du 01er juillet 2017 et pour les années suivantes

- **De lui accorder également** l'indemnité de confection des documents budgétaires

Fait et délibéré, à l'unanimité.

7. Admissions en créances éteintes

Le conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré à la majorité, 13 voix pour, 1 absentions :

- **ACCEPTÉ** les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 4 022.69 €.

Etant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, au compte 6542/011.

8. Admission en non-valeur (restes à réaliser inférieur seuil poursuite)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2013 et 2014 pour un montant de 18.68 €
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget communal.

9. Révision indice majoré : poste ATSEM 1ère classe non-titulaire (25 h 40)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer l'indice majoré 310 à compter du 01er septembre 2017
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent.

10. Décision modificative n° 1 : travaux dissimulation SICECO (transfert dépenses investissement en dépenses fonctionnement)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative

- 21538/21 (DI) : - 25 300.00 €
- 021/021 (RI) : - 25 300.00 €
- 023/023 (DF) : - 25 300.00 €
- 657358/011 (DF) : + 25 300.00 €

11. Décision modificative n° 2 : créances éteintes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative

- 615231/011 (DF) : - 4 100.00 €
- 6542/65 (DF) : + 4 100.00 €

12. Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes, affouages : Exercice 2018 (coupe 6)

Après avoir délibéré et l'unanimité, le conseil municipal :

1 - **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 (coupes réglées):

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
6	5.9	EMC (ouverture de cloisonnement)

2 – **DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage (2) (Il est déconseillé de mettre en l'état les bois de gros diamètre ou d'exploitation difficile à disposition des affouagistes, une exploitation par un professionnel est recommandée)

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
6	Délivrance du TPF en 2018 (ouverture exclusive des CEX)

Le Conseil Municipal

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

☑-- Abattage du taillis et des petites futaies : **15/04/2019**

☑ Vidange du taillis et des petites futaies : **15/10/2019**

☑ Façonnage et vidange des houppiers : :

13. Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes, affouages : Exercice 2018 (coupe 25)

Après avoir délibéré et l'unanimité, le conseil municipal :

1 – **SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
25	4.97	Régénération (coupe secondaire)

2 – **VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES** par les soins de l'O.N.F. **ET DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage de gros diamètre ou d'exploitation difficile (2) (Il est déconseillé de mettre en l'état les bois de gros diamètre ou d'exploitation difficile à disposition des affouagistes, une exploitation par un professionnel est recommandée)

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
25	Vente des futaies affouagères en 2018
25	Délivrance des houppiers des coupes affouagères en 2018

Le Conseil Municipal

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

— Façonnage et vidange des houppiers : **15/10/2019**

14. Dissolution du CCAS d'Athée

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **De dissoudre le CCAS communal au 31 décembre 2017 compte tenu de son peu d'utilité et de sa mise en sommeil**

Les demandes ultérieures seront examinées par le conseil municipal et supportées par son budget général.

La trésorière d'Auxonne sera chargée de demander le compte de gestion 2017 et d'effectuer toutes les clôtures de transfert du CCAS au budget principal de la Commune.

Les dépenses seront supportées par le budget communal.

15. Dissolution ASA FOSSE ATHEE

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De prononcer la dissolution de l'ASA de curage des fossés d'ATHÉE au 31 décembre 2017 compte tenu de l'exposé ci-dessus.**

La trésorière d'AUXONNE sera chargée de demander le compte de gestion 2017 et d'effectuer toutes les clôtures de transfert de l'ASA au budget de l'Association Foncière Intercommunale ATHÉE / PONCEY LES ATHÉE.

16. Archives communales

Le maire propose les services du Centre de Gestion de la Côte-d'Or pour la remise en ordre des archives communales.

En regard du coût de la prestation, le conseil municipal refuse ce service.

17. Etude aménagement « pavillon 3 B rue du Centre » :

MISE EN ATTENTE maîtrise d'œuvre

18. Verre décoré avec le blason communal

Demande devis complémentaire.

19. Questions diverses

- Rythmes scolaires : 4 jours par semaine
- Rapport SIAEP Saône Mondragon : travaux canalisation AEP
- Entretien cimetière et espaces ruraux sous phytosanitaire
- Achat chaise
- Fourrière tampon en projet à la CAP Val de Saône
- Félicitations à la société CEVA Paysage
- Rue du Centre : demande de radar « intelligent »
- Vide grenier « Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Athée : + 120 exposants, certains habitants refusent que des stands s'installent devant leur propriété

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 h 30
